

Je profite de cette occasion, monsieur l'Orateur, pour demander de nouveau, dans cette enceinte, que soit effectué le dragage de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies.

De même, à Pont-Viau, l'eau «potable» a amené des cas d'hépatite infectieuse, maladie à virus...

Monsieur l'Orateur, je viens de décrire l'état des eaux dans la ville de Pont-Viau et dans plusieurs quartiers riverains de Ville-de-Laval. L'eau potable a causé des cas d'hépatite infectieuse, maladie à virus. J'ai consulté plusieurs spécialistes et ils m'ont dit que l'eau que l'on boit dans les quartiers riverains de Ville-de-Laval, plus particulièrement dans certains quartiers d'Ahuntsic, de Bourassa ou de Dollard, contient du colibacille, cause d'hépatite. Comme mes collègues de Terrebonne (M. Comtois), d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Major) et tous ceux qui ont présenté le projet, je fais part aux autorités de ce que je suggère depuis que je suis élu député, savoir le dragage des rivières des Mille-Îles et des Prairies.

Je sais qu'il s'agit d'une question de nature locale, mais c'est maintenant une des rares occasions où il est donné à un député de parler de choses qui intéressent vraiment sa circonscription.

La municipalité de Ville-de-Laval, qui faisait partie de ma grande circonscription de Laval avant qu'elle ne soit divisée et que je sois réélu, dans Ahuntsic, compte aujourd'hui plus de 230,000 âmes. C'est la deuxième plus grande ville du Québec.

L'évaluation municipale des biens immobiliers s'élève à plus de 800 millions, et si l'on tient compte de la densité de la population sur la rive sud de la rivière des Prairies, sur l'île de Montréal, de même que dans les circonscriptions de Bourassa, d'Ahuntsic, de Dollard, de Lachine, on en arrive à un total de plus d'un million d'âmes et à une évaluation immobilière dépassant un milliard de dollars. C'est dire l'importance de la région, monsieur l'Orateur, et tout l'intérêt que je me dois de porter à cette partie de ma circonscription.

La baisse du niveau de l'eau, qui partout ailleurs n'est qu'une simple menace, frise chez nous le désastre et déjà un bon nombre d'habitants des quartiers riverains ont déserté ou songent à le faire. Les eaux polluées des deux rivières sur un long parcours y sont pour beaucoup à cet état de choses et dans cette région merveilleuse, où la nature unit le beau aux souvenirs historiques des premiers jours de Ville-Marie, on sent un malaise qui semble vouloir paralyser l'essor touristique et le développement normal de cette voie naturelle de débouchement du fleuve Saint-Laurent vers le lac Saint-Louis, pour ensuite atteindre le lac des Deux-Montagnes et se déverser dans la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies.

Des mémoires ont été présentés aux autorités. Dans le passé, des députés de la région se sont fait un devoir d'avertir qui de droit. Mais en 1963, vu la gravité de la situation, le Comité de canalisation des deux rivières Mille-Îles et des Prairies était formé et enregistré le 10 juillet 1963 à la Cour supérieure de Montréal.

Le 15 août suivant, un bureau de direction composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, de quatre directeurs et d'un aviseur juridique était institué. Les députés fédéraux dont les circonscriptions bordaient

[M. Rochon.]

les rivières, de même que les députés provinciaux, appuyaient la demande de 30 maires des municipalités riveraines. Finalement, en octobre 1963, les ministres fédéraux des Transports et des Travaux publics confiaient aux ingénieurs de leurs ministères respectifs le soin d'entreprendre les études préliminaires nécessaires et d'en faire rapport.

En 1964, le ministre des Travaux publics acceptait de rencontrer les autorités de Laval qui, accompagnées d'une centaine de riverains, lui faisaient visiter toute la région. Il avait conclu que dans l'intérêt de la population et en vue d'éviter toute épidémie, il fallait draguer ces deux rivières et, au printemps de 1965, à la suite des inondations de la partie ouest de Laval, et plus particulièrement de la partie ouest de la Ville de Laval, le ministre faisait rapport au cabinet de l'urgence d'agir en vue d'éviter une catastrophe.

A l'automne de la même année, le nouveau ministre des Transports, M. Pickersgill, renchérissant sur les déclarations de son prédécesseur, disait: Ces deux rivières seront draguées, car le bien-être, la santé et les intérêts de toute une population sont en jeu.

Le 7 juillet 1967, je recevais du ministre des Travaux publics la lettre suivante:

Cher monsieur Rochon,

Il me fait plaisir de vous apprendre qu'en date du 20 juin 1967, le Conseil des Ministres a approuvé en principe le projet de canalisation des Rapides du Grand Moulin, Rivière des Mille-Îles.

Le but des travaux sera de rendre possible la navigation de cette rivière du Lac des Deux-Montagnes jusqu'à Pont David. Il s'agit d'un budget d'environ \$1,250,000.

Le ministère des Travaux publics a l'intention d'entreprendre la construction le plus tôt possible en 1968.

Entre-temps, monsieur l'Orateur, et pour arrêter la marche de l'inflation, car nous avons cru qu'il y allait de l'intérêt de toute la population d'enrayer ce fléau dans notre pays, le gouvernement décida de remettre ces travaux à plus tard et tous les intéressés ont compris que dans l'intérêt général nous pouvions attendre. Et les choses en restèrent là jusqu'au jour où fut entreprise la lutte contre la pollution.

En mars dernier, après consultation avec Ottawa, le gouvernement provincial du Québec—comme d'ailleurs ceux des autres provinces—décida de sensibiliser la population à ce grave problème de la pollution et voici, à cet effet, un article de M. André Beauvais, publié dans un journal de Montréal:

• (4.20 p.m.)

Pollution de l'eau: Québec tentera de sensibiliser davantage la population.

Le ministère de la Santé a l'intention de s'attaquer plus sérieusement cette année au problème de la pollution de l'eau.

Dès le mois de mai, la première phase d'un long programme sera lancée à l'échelle de la province dans le but de sensibiliser davantage le public à la pollution de l'eau.

Et, continuant dans cette optique, on demandait aux riverains de Ville-de-Laval comme à ceux de la circonscription de Bourassa, dans Montréal-Nord, et aux riverains des circonscriptions d'Ahuntsic et de Dollard d'envoyer des échantillons d'eau aux laboratoires de l'Université Laval ou de l'Université McGill.

Au delà de 55,000 échantillons furent ainsi envoyés dans les laboratoires de ces universités et l'on décéla des